

[Text]

be of service—but, for me, going back a few years, I have always felt, quite honestly, that if the Senate required me to be a witness, it was somewhat a call to duty; and so we respond cheerfully.

Coming to our opening statement—and I believe the senators have this in both English or French—upon passage and implementation of the proposed legislation, Bill C-79, the Government of Canada, in one form or another, will be the sole deposit creditor of Northland. The proportions will be, roughly: Bank of Canada, \$550 million; the Canadian Deposit Insurance Corporation, \$200 million; and, of course, the balance being funds provided under Bill C-79, which will be roughly \$400 million.

We would like to address the situation from the point of view of developing the “least cost” scenario.

Specifically we think that there is a better, far less costly, way for Canadian taxpayers than embracing Northland in Bill C-79 and proceeding to liquidate the bank. Let us briefly explain: First, we must recognize the obvious fact that the realization of assets of any business, including banks, will be far less in a forced sale context of liquidation than as a “going concern”. The losses on liquidating a bank are simply impossible to predict in advance because of the complexity and contingent liability aspects of bank asset management and the interconnection, as I am sure you well understand, with all of the other businesses with which the bank is connected.

We are fully confident that with the support of the Government of Canada, Northland itself can embark on a “workout” program which will minimize losses sufficiently to be absorbed by the bank’s present capital and a portion of future earnings.

On the deposit side, the Government of Canada will, in any event, be the effective sole depositor. On the loan side, a determination to treat the bank and its assets on a “going concern” basis will surely produce far better results. At the end of the day there will still be a bank, playing a useful and economic development and job creation role in a market where it is badly needed, instead of merely an addition to the government deficit.

I say that with some conviction, having made the initial study which gave rise to Northland Bank’s creation and which brought me here before the Senate Banking Committee in 1975 for chartering, as one or two of the senators present may well remember.

If we contrast that result with liquidation, which will produce a widening circle of economic devastation, I think we can see the difference, because liquidation will not only produce a negative impact on surrounding market values, as the assets are “fire-saled,” but will also produce a negative impact on the borrowers who are bankrupted or badly squeezed. It will mean the loss of jobs of an indeterminate number and it will extinguish economic activity which debt financing has helped to create. Recognizing the government’s exposure, we believe the best strategy, to optimize recovery and minimize both financial

[Traduction]

essayerons de vous être utile, mais, en ce qui me concerne, depuis quelques années, j’ai toujours pensé, à dire vrai, que si le Sénat me demandait de comparaître, ce serait mon devoir d’accepter et nous sommes heureux d’accepter.

Pour en venir à notre mémoire, et je crois que chacun de vous en possède un exemplaire en anglais ou en français, sur l’adoption et la mise en vigueur du projet de Loi C-79, le gouvernement du Canada deviendra, d’une façon ou d’une autre, l’unique détenteur des dépôts de la Northland. Les proportions attribuables à chacun des organismes s’élèveront à environ 550 millions de dollars pour la Banque du Canada, à 200 millions pour le CADIC et environ 400 millions seront fournis en vertu du projet de Loi C-79.

Nous aimerions traiter de cette question en nous fondant sur le point de vue de l’élaboration du scénario «le moins coûteux».

Nous pensons qu’il existe un bien meilleur moyen, qui serait beaucoup moins coûteux pour les contribuables canadiens, que d’inclure la Northland dans le projet de Loi C-79, et procéder à sa liquidation. Permettez-nous de donner une brève explication. Premièrement, nous devons admettre qu’il est évident que la vente des actifs de toute entreprise, et compris celle des banques, rapportera beaucoup moins, dans le contexte d’une vente forcée entourant une liquidation que d’une vente effectuée dans le cadre d’une «entreprise permanente». Il est impossible de prédire à l’avance le montant des pertes découlant de la liquidation d’une banque en raison des aspects complexes de la gestion des actifs d’une banque et des passifs éventuels exigibles en découlant.

Nous croyons fermement qu’avec l’appui du gouvernement du Canada, la Northland peut entreprendre un programme de redressement qui minimisera les pertes suffisamment pour qu’elles puissent être absorbées par les fonds actuels de la banque et par une partie des revenus futurs.

En ce qui a trait au dépôt, le gouvernement du Canada deviendra, dans les faits, l’unique déposant. Pour ce qui est des prêts, la décision de considérer la banque et ses actifs comme une «entreprise permanente», produira sûrement de meilleurs résultats. A la fin de la journée, la banque sera toujours là, jouant un rôle important dans le développement économique et dans la création d’emplois, dans un marché où l’on en a grandement besoin, plutôt que de ne simplement composer qu’une addition de plus au déficit gouvernemental.

Je dis cela avec une certaine conviction, ayant effectué la première étude qui a fait naître la Northland Bank et qui m’a emmené devant le Comité sénatorial des banques en 1975 pour la constituer, comme l’un ou deux d’entre vous se rappelleront.

Si nous opposons ce résultat à celui de la liquidation, qui produira un cercle de dévastation économique grandissant, la différence devient évidente parce que la liquidation ne donnera pas seulement lieu à un impact négatif sur les valeurs du marché, les actifs devant être vendus au plus vite, mais également sur les emprunteurs qui font faillite ou dont le crédit est gravement resserré. Cela entraînerait également la perte d’un nombre indéterminé d’emplois et mettrait fin à l’essor de l’activité économique qu’avait permis le financement de la dette. Reconnaissant la position du gouvernement, nous croyons que la